

Wissant, le 3 avril 2020	
OBJET :	
Par la présente, les associations wissantaises signataires répondent au courrier du 10 mars 2020 du Maire de Tardingenhen. Elles demandent à ce dernier de diffuser la présente réponse aux personnes citées dans le document original, ainsi qu'à celles qui en ont été destinataires.	
COMMUNICATION DE LA MAIRIE DE TARDINGHEN EN DATE DU 10 MARS 2020	Réponses des ASSOCIATIONS "Amis de la baie de Wissant", et de la "Dune d'AVAL"
Préambule Lors de la réunion Cosaco le 21 novembre 2019, la Directrice Adjointe de la DREAL des Hauts de France, a demandé au Maire de Tardingenhen de préparer un dossier sur l'évolution de l'érosion dans la baie Wissant et ses conséquences. La DREAL désire un dossier venant d'en bas et nous sollicite, malgré nos rapports conflictuels, on doit relever le défi. C'est à ce titre que je vous invite à lire ce mémo. Je vous présente au préalable, la technique utilisée, les différents services et personnes impliquées dans ce type de dossier.	Les Amis de la baie de Wissant, seule association présente lors de cette réunion publique, n'ont pas entendu la Directrice-adjointe de la DREAL évoquer ce sujet. Par ailleurs, la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, en charge de la GEMAPI, a-t-elle eu connaissance de cette mission et de ses objectifs ? Il est donc clair pour les associations de Wissant que le “nous” du texte en référence ne représente que le Maire de Tardingenhen.
La technique utilisée Nous suivons l'évolution du trait de côte depuis longtemps. Lors de chaque réunion avec les experts et les Services de l'État, nos relevés étaient qualifiés d'empiriques, car non estampillés par une signature de spécialiste. Notre dossier doit être inattaquable, des faits rien que des faits, nous avons sollicité la société Prodrone, pour effectuer des relevés en ortho-photos géo-référencées, ça permet de suivre très précisément l'évolution de l'érosion. - Un premier relevé sur 800 hectares effectué à la fin décembre 2019. - Un second relevé du trait de côte après la tempête CIARA effectué fin février 2020. - Un troisième sera réalisé après les grandes marées d'avril 2020. Tous ces relevés ont été intégrés sur Google Earth Pro, l'ensemble des données sont à votre disposition sur simple demande, ainsi que les différents relevés effectués par BPH depuis de nombreuses années. Vous pouvez intégrer nos relevés, dans Google Earth Pro, c'est très long et fastidieux, la comparaison avec les années 2004, 2010, 2015, 2017, rend la situation très concrète.	Notre réponse : Les associations reconnaissent le travail effectué par la commune de Tardingenhen, tout en souhaitant sa validation par les organismes compétents : CEREMA ULCO EUCC

La CCT2C (Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps) Le trait de côte fait partie de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) est une compétence de l'intercommunalité. Je tiens à vous rappeler qu'il reste à ce jour une imprécision notoire, sur l'intégration ou pas de l'érosion dans la cadre de la GEMAPI, c'est à ce jour un point crucial auquel l'État est incapable de répondre. Les premiers travaux sont subventionnés, mais l'entretien périodique des installations ne rentre pas dans le cadre des subventions, c'est notamment à ce titre que le ré-ensablement de la baie a été abandonné par la CCT2C. A ce jour le budget de la GEMAPI est de l'ordre de 550 000,00 €, dont 20% pour l'érosion terrestre et le reste pour la gestion du trait de côte sur les 5 communes littorales. Je fais partie de deux commissions, les finances et l'environnement durable qui gère notamment la GEMAPI. L'État des finances comparativement aux enjeux de la GEMAPI, rend l'équation insoluble. Mais pour être plus précis, le trait de côte d'Ambleteuse, d'Audresselles et d'Audinghen cumulés engageant des dépenses importantes, mais finançables dans le budget de la CCT2C. Seule la Baie de Wissant, et plus précisément la commune de Wissant représente des montants stratosphériques et hors de portée de la CCT2C, une solution réaliste et pérenne doit être trouvée rapidement.	Lors de la réunion du 5 décembre 2019 avec le Président de la CCT2C et le PMCO, il a été confirmé que l'étude confiée à EGIS n'était pas terminée. Nous, les associations de Wissant, attendons donc les documents techniques, conclusions et validation par le CEREMA du bien fondé des résultats de cette étude, y compris la cause de l'érosion. L'interdépendance entre le Banc à la Ligne et la courantologie devrait être démontrée.
L'État En avril 2019, la DREAL a annoncé l'élaboration d'une "doctrine" sur la situation du trait de côte pour la région Hauts de France. Le document devrait être publié avant la fin de l'année 2020. Il précisera les lieux à défendre, les lieux où l'on recule et les lieux où l'on laisse faire. A ce jour, nous avons quelques retours en Off pour la baie de Wissant. Tous nos interlocuteurs parlent du recul. Il faut comprendre que l'enjeu est de 200 bâtiments, composés de plus de 80% de résidences secondaires. Pour l'État, seul compte le nombre d'emploi en équivalent temps plein, et d'habitants à temps plein.	Le CEREMA est l'organisme public habilité à mener ces analyses. Le Maire de Tardinghen n'est pas habilité à représenter les intérêts des habitants de Wissant, ce qui est la prérogative des élus wissantais et des associations. il n'est pas habilité à annoncer la politique de l'Etat, en-cours de réflexion.
Les spécialistes Hier, nous avons rencontré deux grands spécialistes de notre baie, pour discuter exclusivement sur ce dossier. Il en résulte trois points essentiels : 1) Fréquence des événements climatiques Auparavant nous étions confrontés à des tempêtes très destructrices, mais très espacées. Aujourd'hui ce sont des événements de moindre importance, mais à fréquence très rapides, il en résulte des dégâts bien plus considérables, la nature n'a pas le temps de reprendre le dessus. 2) Profil de plage Notre profil de plage est le fruit de la granulométrie et de la forme de nos grains de sable et des courants présents sur le site. Si nous avions du sable grossier, la pente serait très abrupte, si nous avions du sable plus fin, le profil de notre plage serait plus plat. 3) Accélération des phénomènes Lors de l'élaboration des prévisions (PPRN par exemple), les spécialistes se donnent trois pronostics, à minima, moyen et à maxima. Ils ont toujours retenu à maxima, mais à chaque fois, la réalité a dépassé leurs prévisions les plus hautes.	Rien de nouveau pour la baie de Wissant. Sans commentaires.

L'état des lieux Vous trouverez sur cette photo la situation actuelle (avant ce midi !). Pour être plus compréhensible, je vous propose trois périodes distinctes, ces périodes correspondent à un mandat de Maire soit 6 ans. Désolé mais j'ai repris les relevés possibles, la durée est indiquée ci -dessous. - Période de décembre 2004 à aout 2009 soit 5 années et demi, c'est le JAUNE - Période de aout 2009 à juin 2015 soit 6 années, c'est le coloris VERT - Période de juin 2015 à février 2020 soit moins de 4,7 années, c'est le coloris ORANGE On peut en déduire quelques constats : Sur la zone ORANGE de 4,7 années, le recul est supérieur aux 11 années précédentes. Au niveau du Marais de Tardingenhen, il ne reste plus beaucoup de dunes, mais surtout il ne reste que des dunes basses avec peu de réserve de sable. Le reflux de vague emporte un volume déterminé de sable, si la dune fait 6 mètres de hauteur, la dune s'effondre et fournit du sable pour la vague suivante, ça provoque une érosion lente. Pour les dunes basses, chaque vague érode la dune et produit un recul accéléré.	Nous, associations de Wissant, invitons à relire les conclusions du projet de recherche 2016-2019 Financé par la Fondation de France "Quel Littoral dans cinquante ans" Co-construction de stratégies d'adaptation au changement climatique en Côte d'Opale (COSACO)
Mon triste constat Si vous êtes arrivé à ce paragraphe, le dossier vous intéresse. Désolé mais je vais éviter le politiquement correct, vous n'attendez pas du Maire de Tardingenhen une solution pour brosser dans le sens du poil. La situation à ce jour est la suivante. A Tardingenhen, nous avons érigé des modules en bois à titre provisoire, financés par la CCT2C en grande partie et par les trois propriétaires concernés, une faible partie par la Commune. Ces modules sont installés pour une période provisoire, le temps de trouver une solution d'indemnisation des 3 maisons protégées. Je vous rappelle que les propriétaires et moi, avons été reçus à la Sous-Préfecture pour nous informer qu'il n'y aurait aucune indemnisation et que les propriétaires devront payer la démolition !!!! Ces modules sur 130 mètres sont tellement décriés, et pourtant c'est le seul endroit ou le trait de côte a été maintenu, pour 25 000,00 €... Alors que les Associations de Défense se gargarisent sur leur raison d'être à Wissant, Tardingenhen, sans association, on avance !!! La majorité des informations cruciales et stratégiques, sur le site des Amis de Wissant a été fourni par la Mairie de TARDINGHEN, depuis que j'élabore ce dossier, je continue à les associer aux informations. Pourtant plus de son, plus d'image !	Le pouvoir d'un maire est heureusement supérieur à celui d'une simple association ! Le fascicule "La baie de Wissant, du Cap gris-Nez au Cap Blanc-nez" qui documente "où, comment et pourquoi le sable disparaît-il ? Etat des connaissances" écrit et réalisé par Adrien Cartier , Docteur en géomorphologie Littorale" a été diffusé à 500 exemplaires, avec pour objectif le développement de la prise de conscience et la formation sur les phénomènes naturels. Toutes nos connaissances sont sur le site Internet https://amisdewissant.com/ Les amis de la baie de Wissant et de la Dune d'Aval documentent le problème depuis plusieurs dizaines d'années, leurs informations sont partagées sur le site Internet créé en 2010.

L'association de Défense du Bas de Wissant, refuse que je présente le dossier à leur Conseil d'Administration et pourtant c'est le cœur de leur raison d'être, par contre ils demandent que je leur communique mes informations !!! L'association de la Dune d'Aval dont je ne reçois jamais aucune information, semble s'être allié aux Amis de Wissant, mais pourquoi ne pas fusionner !! Chaque Association détient sa vérité, ils se battent entre eux pour des problèmes d'ego, c'est les services de l'État et la Mairie qui en profitent. L'adage diviser pour mieux régner se vérifie pleinement. C'est une gabegie de temps et de ressources, si les associations avaient fusionné et proposé un dossier en associant la commune de Wissant, les propriétaires concernés et la CCT2C, le dossier serait résolu depuis bien longtemps. Cela dit ce n'est pas le cœur du dossier, mais Tardinghen s'efforce de communiquer au maximum, les retours sont quasiment inexistantes.	Ces commentaires fallacieux rédigés par le Maire de Tardinghen concernant le contexte wissantais sont inappropriés et ne font pas avancer le sujet. Nous, associations de Wissant , ne comprenons pas le but recherché par le maire de Tardinghen qui n' a pas à commenter le fonctionnement des élus et associations du village voisin.
<i>Thibaut SEGARD, Maire de TARDINGHEN, le 10 mars 2020</i>	
<u>CONCLUSIONS</u>	
L'alternative imaginée par le Maire de Tardinghen (destruction du bas Wissant) est inacceptable pour les trois associations wissantaises.	
Il manque une action imaginable : “accompagner” et “contenir” le recul attendu du trait de côte, par des moyens techniques étalés dans le temps, avec une stratégie évolutive d'adaptation	
SIGNATAIRES	
Amis de la baie de Wissant (validé par une majorité des élus au Conseil d'Administration)	Dune d'Aval
Le Président du Conseil d'Administration	Le Président du Conseil d'Administration
Alain TOULEMONDE	Richard BOUY
DIFFUSION	
<i>Destinataire : Monsieur le Maire de Tardinghen</i>	
Copies :	
<i>Monsieur le Maire de Wissant</i>	
<i>Monsieur le Président de la CCT2C</i>	
<i>Madame la Députée de la Circonscription</i>	
<i>Monsieur le Sous-préfet de Boulogne sur Mer</i>	

<i>Monsieur le Préfet du Pas de Calais</i>	
<i>Monsieur le Président du PMCO</i>	
<i>Monsieur le Vice-président du PMCO, en charge des enjeux Maritimes et Littoraux</i>	
<i>Monsieur le Directeur de la DREAL Hauts-de-France</i>	
<i>Monsieur le Directeur de la DDTM /DML du Pas-de-Calais</i>	
<i>Madame la Directrice-adjointe de la DREAL Hauts-de-France</i>	
<i>Monsieur le Directeur du Conservatoire du Littoral, Agence Nord Pas de Calais</i>	
<i>Monsieur le Président de Région Hauts-de-France</i>	
<i>Monsieur le Sénateur du Pas-de-Calais, Président de l'Agence Nationale des Elus du Littoral</i>	
<i>Monsieur le Président de l'association du Grand Site de France des 2 Caps</i>	